

**Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de
soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de
Boucherville**

Rectification présentée à la commission du BAPE

8 juillet 2016

Ville de Boucherville

Mise en contexte

À la suite de la deuxième partie des audiences publiques tenue le 5 juillet 2016 au sous-sol de l'Église Saint-Sébastien, la Ville désire apporter une rectification aux propos apportés par M. Bourassa.

Il a été mentionné par M. Bourassa que la construction d'un nouveau muret de béton dans un parc en bordure du fleuve aurait une durée de 25 ans.

Rectification :

La construction d'un nouveau mur de béton complet, comme proposé pour le parc Joseph-Laramée, pourrait avoir une durée de vie utile de plus de 100 ans, si on compare à celui du parc Léandre-Lacaille qui est construit depuis plus de 80 ans et qui nécessite actuellement de légers travaux de « recapage ».

La mention du 25 ans de durée de vie utile pour la réfection ou « recapage » de béton par les professionnels lors de la première partie des audiences publiques est probablement à l'origine de cette confusion. De plus, il importe de noter que 25 ans de vie utile n'est pas une finalité en soi du muret.